

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2014

Date de la convocation: 31 mars 2014

L'an deux mil quatorze, le trois avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Présents: Mme GUERIN, Maire, Mrs AMPE et COQUEREL Adjointes.
Mmes et Ms ZUNINO, MARIETTE, CHARTIER, DELESTANG, LAUNAY, CHAILLOU, de LOPPINOT, et GAUTIER-DESVAUX.

Absente excusée : Néant

Monsieur ZUNINO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance, elle remercie les Membres présents, et passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- ***Elections des délégués titulaires et suppléants aux syndicats intercommunaux ;***
- ***Désignation des membres des Commissions Communales ;***
- ***Versement des indemnités de fonction au Maire et aux Adjointes ;***
- ***Vote des subventions aux associations ;***
- ***Travaux de l'église ;***
- ***Informations et questions diverses.***

Madame le maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

-
- ***Enfouissement téléphone à « Beauvilliers »***

ELECTION DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-10 qui prévoit que lors " une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints ainsi que des délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs "

Considérant que la commune de Saint Mard de Réno a :
un délégué titulaire et un suppléant qui siègent aux divers syndicats intercommunaux,

Considérant la candidature de Messieurs et Mesdames comme délégués de Saint Mard de Réno,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE à la majorité absolue :

SIDTP (Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche)

Délégué Titulaire : DELESTANG Patrick Délégué suppléant : GAUTIER-DESVAUX Elisabeth

PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

Délégué titulaire : GAUTIER-DESVAUX Elisabeth Délégué suppléant : de LOPPINOT Thierry

SMIRTOM du Perche Ormais

Délégué titulaire : AMPE Lionel

Délégué suppléant : CHARTIER Nicolas

SIAEP Du Haut PERCHE

Délégué titulaire : COQUEREL Claude

Délégué suppléant : LAUNAY Sandrine

SE 61 : commission locale n°8

Délégué titulaire : AMPE Lionel

Délégué suppléant : de LOPPINOT Thierry

MEMBRE DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Il a été ensuite procédé à la désignation des membres des commissions communales.

Commission Travaux et Chemins : Anne-Marie GUERIN, Lionel AMPE, Claude COQUEREL, ZUNINO Frédéric, MARIETTE Véronique, CHARTIER Nicolas, DELESTANG Patrick, LAUNAY Sandrine, CHAILLOU Michel, de LOPPINOT Thierry, et GAUTIER-DESVAUX Elisabeth

Commission d'Appel d'Offres : **Présidente** : Anne-Marie GUÉRIN

Membres titulaires (3)

MARIETTE Véronique
CHAILLOU Michel
GAUTIER-DESVAUX Elisabeth

Membres suppléants (3)

LAUNAY Sandrine
DELESTANG Patrick
COQUEREL Claude

Révision liste électorale (nommé par Monsieur le Sous-préfet)

Madame le Maire proposera à Monsieur le sous-préfet de nommer Madame MARIETTE Véronique ou Madame LAUNAY Sandrine.

Commission des finances : Anne-Marie GUERIN, Lionel AMPE, Claude COQUEREL, Thierry de LOPPINOT, Michel CHAILLOU, et Nicolas CHARTIER.

Régisseur des salles des fêtes :

Régisseur : Lionel AMPE

Régisseur suppléant : Claude COQUEREL

Délégués locaux au CNAS :

Déléguée Elue : Anne-Marie GUÉRIN

Délégué Agent : Cécile MAIGNAN-ADAM

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 :

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Considérant qu'il s'agit d'une commune de - moins de 500 habitants, et que les indemnités maximales sont de :

- 17 % de l'indice brut 1015, indice majoré 821 pour le maire
- 6,60 % de l'indice brut 1015, indice majoré 821 pour les adjoints au maire

Monsieur le Maire et les adjoints ayant quitté la séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE**, l'octroi à Madame Anne-Marie GUERIN, Maire, **une indemnité mensuelle représentant 17 % de l'indice brut 1015-indice majoré 821.**
- **DECIDE** d'accorder à chaque Adjoint **6,60 % de l'indice brut 1015-indice majoré 821.**
- **DIT** que les indemnités de fonction seront versées à compter du 29 mars 2014.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014 :

Après présentation par Madame le Maire, le Conseil Municipal :

- **VOTE** les subventions 2014 pour un montant de **4 000 €** dont liste jointe

TRAVAUX DE L'ÉGLISE, DEMANDE PERMIS DE CONSTRUIRE :

Madame le Maire rappelle que la tempête d'octobre 2013 a causé des dégâts sur la toiture. Par sa délibération n° 2014-005 du 17/02/14, le Conseil Municipal a autorisé Madame La Maire à contacter M. LEFEVRE Architecte pour déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire.

Le Conseil Municipal souhaite intégrer à ladite demande d'autorisation les travaux en de rénovation de la fenêtre et la réouverture de l'ancienne porte de la salle des Charitons, en prévision de la création du « musée des Charitons » par l'APSM.

Ainsi Madame le Maire présente la proposition d'honoraires de M. LEFEVRE qui s'élève à 2500 € HT soit 3 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis d'honoraires de Monsieur LEFEVRE, architecte, pour un montant de 2 500,00 € HT soit 3 000,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces liées à cette affaire.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONE A « BEAUVILLIERS » :

Madame le Maire indique que le Conseil Municipal, par délibération du 27/02/2008 a approuvé le projet d'effacement BT au lieu-dit « Beauvilliers ».

Monsieur AMPE détaille les travaux envisagés par le SE61 qui va procéder à l'enfouissement du réseau électrique en 2014. La Commune peut prendre partiellement à sa charge l'effacement du réseau téléphonique.

Orange a fourni une nouvelle convention et un devis. La société Eiffage Energie, chargée par le SE61 d'effectuer les travaux, transmet un autre devis pour la partie génie civil d'enfouissement du réseau téléphonique.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le devis n°R0-NRK-13-61-0052 de la Société Orange pour un montant à la charge de la Commune de **706,44 € HT** soit **847,73 € TTC**
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention du 27/02/2014 avec la société Orange relative au devis susvisé ;
- **ACCEPTE** le devis n°14390FLA6090 de la société EIFFAGE ÉNERGIE d'un montant de **5 034,80 € HT** soit **6 041,76 € TTC** pour la partie génie civil.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **ECLAIRAGE PUBLIC DU BOURG :** Madame MARIETTE Véronique évoque le manque d'éclairage à l'entrée du bourg la nuit.
Madame le Maire indique que lors de la réhabilitation du bourg, le branchement permanent de ce point lumineux n'a pas été réalisé. De plus, les politiques publiques d'économie d'énergie, incitent les communes à réduire les temps d'éclairage des bourgs, et notamment d'éteindre entre 22h et 6h.
Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 23h30.